Nations Unies

S/PV.6836



# Conseil de sécurité

Soixante-septième année

*Provisoire*

## 6836e séance

Lundi 17 septembre 2012, à 15 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Wittig | (Allemagne) |
| *Membres* : | Afrique du Sud | M. Sangqu |
| | Azerbaïdjan | M. Mehdiyev |
| | Chine | M. Tian Lin |
| | Colombie | M. Osorio |
| | États-Unis d’Amérique | Mme Rice |
| | Fédération de Russie | M. Zhukov |
| | France | M. Araud |
| | Guatemala | M. Rosenthal |
| | Inde | M. Kumar |
| | Maroc | M. Loulichki |
| | Pakistan | M. Ahmad |
| | Portugal | M. Moraes Cabral |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord | M. Wilson |
| | Togo | M. Menan |

## Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique



12-51068 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Paix et sécurité en Afrique**

**Le Président** (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Feltman.

**M. Feltman** (*parle en anglais*) : Les fragilités qui sont profondément enracinées dans toute la région du Sahel en Afrique inquiètent de plus en plus les peuples et les gouvernements de la région, de même que l'ensemble de la communauté internationale et le Conseil de sécurité. Les menaces et les défis transcendent les frontières et les domaines, et pour y remédier il faut des solutions concertées et globales. Par conséquent, je me réjouis de faire aujourd'hui au Conseil le point sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'une stratégie régionale intégrée pour le Sahel touchant les questions de sécurité, de gouvernance, de développement et de droits de l'homme et les questions humanitaires,comme il en a prié le Secrétaire général dans sa résolution 2056 (2012), adoptée le 5 juillet.

Je tiens tout d'abord à souligner quelques-uns des principaux problèmes que rencontre cette région, qui fait actuellement l'objet d'une attention renouvelée à la suite de la crise complexe et extrêmement inquiétante au Mali. Les facteurs de stress qui déchirent aujourd'hui le tissu politico-social du Mali ne sont pas spécifiques à ce pays. Au plan politique, la région du Sahel est depuis longtemps caractérisée par l'instabilité cyclique et les changements anticonstitutionnels de gouvernement. La fragilité des États est également visible dans les secteurs social et économique, compte tenu des moyens limités dont disposent les autorités pour fournir des services de base et institutionnaliser le dialogue. Au plan économique, les États du Sahel souffrent d'une extrême pauvreté, avec des niveaux de développement humain parmi les plus bas du monde. Au plan social, la région est victime de fractures enracinées dans les clivages sociétaux qui existent ans certains pays de la région. Les soulèvements politiques dans ces pays ont tout autant des motivations ethniques, notamment pour ce qui est des révoltes touaregs survenues successivement au Niger et au Mali, et des conflits politiques en Mauritanie. Bien que les États reconnaissent la nécessité de dialoguer avec de larges segments de la population afin de combler les fossés sociaux qui les opposent, il s'avère difficile de le faire dans un contexte de faiblesse des institutions, de corruption et de marginalisation.

Les problèmes du Sahel ne sont pas seulement politiques, mais touchent également les domaines de la sécurité, de la résilience humanitaire et des droits de l'homme. Les longues frontières poreuses de la région du Sahel constituent un important problème de sécurité, car elles facilitent les activités des groupes criminels transnationaux et des groupes terroristes, en particulier dans les régions isolées et où l'administration est défaillante. Ces frontières perméables facilitent en outre le trafic d'armes et de drogues et la traite des êtres humains. Si l'on y ajoute les conséquences de la poursuite de conflits armés internes, ces diverses menaces nuisent au développement économique.

Les problèmes de droits de l'homme dans la région découlent d'une conjonction de vulnérabilités de longue date en matière d'état de droit, d'exclusion sociale et de discrimination. Les pays du Sahel pâtissent traditionnellement de la faiblesse des systèmes nationaux de protection des droits de l'homme, ainsi que généralement du manque d'indépendance ou de l'insuffisance des ressources du système judiciaire. La responsabilité effective fait défaut et les pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes et des minorités sont trop fréquentes.

Trop souvent, les ménages et les communautés n'ont pas les moyens de résister aux effets néfastes des multiples chocs climatiques et économiques. Pour les plus vulnérables, les stratégies de survie en période de crise grave consistent à vendre des biens, en particulier du bétail, à retirer les enfants du système scolaire, à réduire la quantité et la qualité nutritionnelle des aliments, et à consommer des céréales qui auraient pu servir de semences pour la prochaine saison de semailles. Même si elles peuvent sauver des vies, ces stratégies mettent à mal la capacité des familles à se reconstruire après une crise, et ont des conséquences à vie sur le développement des enfants. Pour briser ce cercle vicieux, il est nécessaire de mettre en œuvre des

programmes qui aident les foyers les plus vulnérables aux crises humanitaires à mieux absorber les chocs, à se relever après une crise et à entamer une transformation sur le long terme grâce à l'éducation et à la diversification des moyens de subsistance.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler à la communauté internationale la catastrophe humanitaire que subissent les populations du Sahel. Le degré d'urgence cette année est le troisième de cette ampleur depuis 2005. L'on estime que plus de 18 millions de personnes sont en danger d'insécurité alimentaire en 2012, et que plus d'un million d'enfants dans la région risquent de souffrir de malnutrition aiguë.

On peut s'attendre à un peu de répit en octobre en ce qui concerne les problèmes d'insécurité alimentaire et de nutrition grâce aux premières récoltes et à la baisse des prix des denrées alimentaires qui devrait s'ensuivre, mais de nombreux ménages continueront de ressentir les conséquences de la crise. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pendant l'actuelle saison des pluies. Nous avons, par exemple, constaté une augmentation des cas de choléra et de paludisme.

Compte tenu des multiples situations d'urgence récurrentes et chroniques auxquelles cette région est confrontée, il est essentiel que la communauté internationale s'engage à lutter efficacement contre les causes structurelles de cette vulnérabilité au Sahel. Pendant que les organismes humanitaires continuent de fournir une aide vitale et de répondre aux besoins les plus pressants, nous continuerons aussi collectivement à reconstruire les biens, à consolider les moyens de subsistance, à renforcer la protection sociale et à garantir l'accès aux services de base, sans aucune forme de discrimination. Avec des ressources suffisantes et durables, nous serons en mesure de consolider les gains obtenus grâce à cet ensemble d'interventions.

C'est dans ce contexte que les organismes régionaux des Nations Unies basés à Dakar, y compris le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, l'Équipe de directeurs régionaux et le coordonnateur régional des secours humanitaires, en collaboration avec le Siège, ont élaboré une stratégie intégrée d'intervention pour le Sahel. Cette stratégie s'appuie sur le plan d'action et le cadre pour la résilience au Sahel, qui mettent l'accent sur les défis humanitaires et de développement et visent à renforcer la résilience des communautés de la région.

La stratégie intégrée énonce un cadre conceptuel et les priorités stratégiques qui doivent guider l'action des Nations Unies dans le Sahel au niveau régional, et jette les bases des consultations de suivi avec les organisations régionales, les gouvernements et les acteurs clefs dans la région. Cette stratégie sera globale de par sa portée et de nature préventive, respectera les obligations internationales des États en matière de droits de l'homme et s'appuiera sur les mécanismes existants dans la région. Il s'agit d'une stratégie régionale, étant donné que les problèmes politiques et de sécurité sont reliés entre eux, que les préoccupations environnementales ne peuvent pas être isolés géographiquement et que le renforcement de la résilience économique ne se limite pas aux communautés, mais concerne également la capacité de la région dans son ensemble de résister aux chocs climatiques et du marché. À cet égard, la stratégie portera essentiellement sur les domaines où l'action des Nations Unies s'agissant des questions régionales ou transfrontalières peut s'avérer le plus efficace et contribuer à renforcer la coopération régionale et sous-régionale. Les interventions se feront dans le cadre de l'appropriation nationale et seront axées sur les besoins régionaux, dans le cadre d'un échange souple avec les partenaires chargés de l'exécution et les États Membres du Sahel.

L'un des domaines stratégiques où l'action des Nations Unies peut apporter de la valeur ajoutée est la mise en place d'une enceinte où les partenaires régionaux et internationaux pourront discuter et coordonner leurs stratégies pour le Sahel. Nous pensons également que les Nations Unies peuvent apporter leurs connaissances spécialisées et leur appui s'agissant du partage des expériences nationales en vue de créer des synergies en matière de prévention de catastrophes, de production agricole et de l'évolution des modes de pâturage, de filets de sécurité sociale, de viabilité environnementale et de gestion de l'eau.

Nous pouvons promouvoir la conciliation, la médiation et l'arbitrage, notamment en renforçant les capacités locales et régionales de prévention de tensions transfrontalières et de médiation en cas de conflits locaux. Nous pouvons concourir à l'élaboration d'approches et de stratégies régionales intégrées visant à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, notamment en fournissant des compétences d'experts en matière d'élaboration de cadres juridiques et institutionnels et de mesures pour lutter contre le blanchiment d'argent. Qui plus est, nous pouvons contribuer à l'élaboration d'approches régionales coordonnées pour lutter contre

la prolifération d'armes et améliorer la gestion et la coopération frontalières.

Dans la mise en œuvre toutes ces mesures, la stratégie suivra une approche axée sur les droits de l'homme qui englobe les principes incontournables de respect de la participation, de non-discrimination et de l'impératif de rendre des comptes. Il convient de rappeler que le plan de mise en œuvre de la stratégie doit résulter d'un processus de discussions, de débats et de consensus avec les partenaires nationaux et internationaux afin de susciter un sentiment d'appartenance collective.

S'il est vrai que la stratégie régionale intégrée pour le Sahel renforcera l'unité d'action des Nations Unies dans la région, il importe également de reconnaître l'importance de la coordination avec d'autres partenaires importants du Sahel. L'ONU souhaite coopérer avec eux dans la mise en œuvre de cette stratégie, en faisant fond sur les initiatives déjà en place afin d'apporter un appui international cohérent et coordonné aux peuples et États du Sahel. En particulier, les Nations Unies souhaitent travailler en synergie avec l'Union européenne dans la mise en œuvre de sa Stratégie pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel. Nous entendons continuer à coopérer avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et faire fond sur leurs plans d'action de lutte contre la drogue et de prévention de la criminalité. Nous souhaitons coopérer avec d'autres organisations sous-régionales et partenaires bilatéraux dans la mise en œuvre de la stratégie, notamment en collaborant avec les gouvernements dans la mise en œuvre de leurs propres programmes, tels que la stratégie nationale du Niger relative au terrorisme, à la sécurité et au développement ou la stratégie de la sécurité alimentaire et le plan d'action humanitaire de la Mauritanie.

Dans le cadre de ce processus consultatif, le Secrétaire général a l'intention d'organiser une réunion de haut niveau sur le Sahel, le 26 septembre, en marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Le principal objectif de la réunion sera de présenter, dans les grandes lignes, la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de susciter un appui international à sa mise en œuvre. Cette réunion sera également l'occasion de faire le point sur les faits récents survenus dans la région du Sahel et les efforts nationaux, régionaux et internationaux qui sont actuellement déployés pour relever les multiples défis auxquels la région est confrontée. En outre, la réunion aura pour but de redynamiser la réponse de la communauté internationale aux demandes d'aide faites par les Gouvernements de la région du Sahel et les organismes des Nations Unies pour répondre aux besoins immédiats de la population. Le Secrétaire général est convaincu que la question du Sahel nécessite une attention et un suivi particuliers et il continue d'examiner les meilleurs voies et moyens d'y parvenir.

Pour terminer, j'invite les membres du Conseil et de la communauté internationale dans son ensemble à appuyer les efforts des Nations Unies en vue de l'élaboration de la stratégie régionale intégrée, ainsi que l'appel humanitaire. Je puis assurer le Conseil que l'ONU demeure déterminée à renforcer les capacités des États de la région due Sahel pour instaurer la paix et la stabilité dans la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

**M. Bamba** (Côte d'Ivoire) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de son exposé très complet et très encourageant. Tout comme lui, nous attendons beaucoup de la réunion de haut niveau sur le Sahel, qui se tiendra le 26 septembre.

Je prends la parole en ma qualité de représentant du Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Je voudrais évoquer en particulier la situation au Mali.

Depuis la dernière séance d'information du Conseil consacrée à la situation au Mali (voir S/PV.6820), des faits nouveaux importants se sont produits. Le Président par intérim, M. Dioncounda Traoré, est renté au Mali le 27 juillet, grâce aux efforts du médiateur de la CEDEAO. Le 29 juillet, il s'est adressé à la nation, en promettant de faciliter la formation d'un Gouvernement d'unité nationale et en exhortant les Maliens à accueillir favorablement l'appui fourni par la CEDEAO, l'Union africaine et les Nations Unies en vue de la résolution de la double crise qui frappe le Mali.

Le 10 août 2012 à Accra, en marge des obsèques de du Président du Ghana, John Stevens Atta Mills, les chefs d'État de la CEDEAO ont exhorté les autorités maliennes à former sans plus attendre le Gouvernement d'unité nationale. De plus, ils ont déclaré que la

présence des chefs de l'ancienne junte dans tout organe gouvernemental serait inacceptable pour la CEDEAO. Ce message a été transmis aux autorités maliennes.

Le 20 août, le Premier Ministre a fini par annoncer la formation du Gouvernement d'unité nationale composé de 32 membres, comme l'avait exigé la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO. La composition du nouveau Gouvernement a reçu un accueil mitigé au Mali et au sein de la communauté internationale qui doutent qu'il reflète véritablement la diversité malienne.

Il convient également de noter que peu de progrès ont été réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de la feuille de route qui doit mener à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et crédibles pendant la transition, et ce en grande partie à cause de la précarité des conditions de sécurité dans le nord et de la résistance continue à Bamako de forces marginales opposées à la mise en œuvre sans heurt de l'accord de transition.

S'agissant des conditions de sécurité, des groupes rebelles et terroristes dans le nord du Mali ont profité de la quasi paralysie politique à Bamako pour consolider leurs positions. Le 1er septembre, des extrémistes islamistes du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), ont capturé la bourgade stratégique de Douentza, située à 170 kilomètres environ de Mopti, dernière grande ville de garnison à être contrôlée par le Gouvernement à la limite du territoire tenu par les rebelles.

Par ailleurs, le 8 septembre, des soldats gouvernementaux nerveux auraient abattu et tué 16 prédicateurs islamiques non armés de la secte des Dawa, dont certains étaient originaires de Mauritanie, de la ville centrale de Diabaly, les ayant pris pour des militants du MUJAO.

À la suite de longues délibérations entre la Mission d'évaluation technique de la CEDEAO, le Comité des Chefs d'état-major et les autorités civiles et militaires maliennes, le 1er septembre, le Président Dioncounda Traoré a enfin adressé une demande d'aide officielle à la CEDEAO, à l'Union africaine et à l'ONU pour recouvrer l'intégrité territoriale du Mali. Cette lettre, Monsieur le Président, a été distribué aux membres du Conseil par votre entremise.

Bien que cette initiative ait été un pas dans la bonne direction, elle n'a pas répondu aux attentes de la Conférence de la CEDEAO, car cette demande exclue la présence à Bamako de la Mission d'intervention au Mali (MICEMA) de la Force en attente de la CEDEAO lors des phases I et II du déploiement planifié, c'est-à-dire toute assistance à la sécurisation des institutions républicaines à Bamako pendant la transition, et à la réorganisation et la formation des forces maliennes. Au contraire, cette demande limite l'assistance à la seule fourniture d'équipement, de logistique et de renseignements pendant ces phases et n'autorise le déploiement de troupes qu'en phase III, la reconquête de l'intégrité territoriale du Mali.

Entretemps, les chefs d'État de la CEDEAO qui assistaient aux obsèques susmentionnées au Ghana, ont prié S. E. M. Alpha Condé, Président de la République de Guinée, de reporter la levée d'écrou imposée à du matériel militaire importé par l'ancien Président du Mali, S. E. M. Amadou Toumani Touré, en attendant que la situation politique à Bamako soit clarifiée.

À cette fin, le Président de la Conférence a dépêché à Conakry une délégation militaire et politique de haut niveau de la CEDEAO dirigée par le Commissaire chargé des affaires politiques, accompagné par des responsables militaires du Mali, pour négocier le transfert en toute sécurité de ce matériel militaire du navire à un centre de stockage sûr contrôlé par les autorités guinéennes, la CEDEAO prenant à sa charge les frais de surestarie.

Les éléments les plus extrémistes de l'ancienne junte, dirigés par le lieutenant Amadou Konaré et le capitaine Bakari Mariko, et les forces marginales au Mali, ont profité de la nouvelle situation pour lancer une campagne de diffamation contre la CEDEAO et la Guinée dans les médias et parmi les groupes de la société civile favorables aux putschistes à Bamako.

C'est dans ce contexte que s'est tenue la réunion des Chefs d'état-major à Abidjan les 14 et 15 septembre pour examiner la demande faite par le Mali et revoir la situation en matière de sécurité. Le résultat de cette réunion portait sur ce qui suit.

Premièrement, elle préconisait le maintien des trois phases du concept des opérations; deuxièmement, le Mali doit accepter la phase I avec un déploiement minimum de soldats/policiers pour garantir la sécurité des installations logistiques et du personnel civil et policier de la MICEMA; la CEDEAO devrait demander officiellement au Gouvernement malien de sensibiliser la population et les forces de défense et de sécurité à l'acceptation de la phase I, tel que modifiée, car les autres phases ne peuvent être menées à bien sans la phase I.

Troisièmement, la phase III sera planifiée conjointement par la Force en attente de la CEDEAO et les forces de défense et de sécurité du Mali. Cette phase nécessite un important matériel de combat, dont des avions de combats pour la conduite des opérations. Ce matériel pourrait être fourni par la CEDEAO ou les partenaires de développement.

Quatrièmement, la CEDEAO ou les partenaires de développement doivent fournir les ressources logistiques et financières nécessaires pour la conduite de toutes les phases de l'opération.

Cinquièmement, la CEDEAO doit intensifier ses efforts politiques auprès de l'Algérie et de la Mauritanie afin de rallier leur appui à l'opération.

Sixièmement, la CEDEAO doit organiser au plus tôt une réunion de planification stratégique avec l'Union africaine, en consultations avec les partenaires stratégiques, à savoir, l'Union européenne, l'ONU et les États-Unis d'Amérique.

Septièmement, les autorités maliennes doivent respecter la résolution 2056 (2012) sur le retrait total du Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État (CNRDRE) de la sphère politique.

Huitièmement, les autorités maliennes doivent intensifier les efforts en faveur d'un dialogue inter-malien avec les rebelles au travers de la mise en place d'un mécanisme national.

En conclusion, sur la base de ce que j'ai énoncé, il est clair que, bien que des progrès aient été réalisés sur le plan politique et en matière de sécurité, il reste encore de gros défis à relever. C'est pourquoi je voudrais mentionner les phénomènes suivants qui pourraient, dans une certaine mesure, façonner le contexte actuel de la situation au Mali.

Premièrement, les décisions de la CEDEAO concernant le Mali continuent de s'opposer à une résistance acharnée des éléments les plus extrémistes des anciens membres du CNRDRE, et d'une minorité énergique de forces sociales « patriotiques » qui ont forgé une coalition autour de Oumar Mariko et de la Convergence patriotique pour le Mali.

Deuxièmement, cette situation risque de réduire les chances de créer un environnement propice au déploiement de la MICEMA.

Troisièmement en outre, la demande de déploiement militaire pour la phase III uniquement est difficile à satisfaire car il sera extrêmement ardu et peu sage du point de vue stratégique de déployer des contingents dans le nord du pays en l'absence d'un centre de coordination à Bamako.

Quatrièmement, il semble qu'une division marquée se soit produite entre deux factions de l'ancien CNRDRE, celle du capitaine Amadou Sanogo et celle d'Amadou Konaré. Cette situation laisse augurer de nouveaux affrontements au sein des forces armées, et complique la transition. Le capitaine Sanogo a déclaré appuyer la demande d'assistance faite à la CEDEAO, tandis que le lieutenant Konaré s'y oppose avec véhémence.

Cinquièmement, on ne sait pas très clairement qui dirige le Mali, ce qui ne fait que rendre la situation encore plus confuse.

Sixièmement, les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans le nord du Mali s'aggravent et continuent de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

Septièmement, les efforts louables déployés par le médiateur, M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, en ce qui concerne les rebelles donnent des bons résultats, et il importe de continuer à les encourager.

Huitièmement, enfin, et comme le savent les membres du Conseil, la réunion des Ministres de ladéfense et des affaires étrangères des pays membres de la CEDEAO, tenue aujourd'hui à Abidjan dans le cadre du comité de médiation et de sécurité de la CEDEAO, se poursuit et devrait se terminer incessamment. Il convient de noter que cette réunion vise à valider les décisions prises préalablement par la réunion des chefs d'état-major. En outre, ces décisions devront également être confirmées au niveau des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO et approuvées par les organes compétents de l'Union africaine avant d'être transmises au Conseil de sécurité.

Enfin, la Commission a l'intention d'intensifier ses contacts avec les pays voisins, à savoir l'Algérie et la Mauritanie, et ce afin de parvenir à un consensus sur le déploiement au Mali d'une force de stabilisation dirigée par la CEDEAO. À cette fin, une réunion consultative du groupe d'appui sur le Mali doit être organisée sous la présidence conjointe de la CEDEAO et de l'Union africaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 15 h 40.*